

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 4 septembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Module de prélèvement automatique du logiciel CONCERTO – avenant n°1 au marché initial – objet : prestation de maintenance du nouveau module – coût annuel : 95,68 €TTC – montant total du marché : 4 023,05 €TTC.
- ↳ Location entretien de fontaines à eau – avenant n°3 au marché – objet : installation de 5 nouvelles fontaines supplémentaires – durée : jusqu'au 31 décembre 2006 puis renouvelable deux fois par reconduction expresse (2007 et 2008)
- ↳ Vérifications périodiques des installations et matériels techniques des établissements municipaux dieppois – titulaire du marché : société Qualiconsult – montant minimum : 14 950 €TTC – montant maximum : 59 800 €TTC – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↳ Vérification, maintenance et achats de fournitures de matériel de lutte contre l'incendie dans les établissements municipaux dieppois – titulaire du marché : société SICLI - montant minimum : 14 950 €TTC – montant maximum : 59 800 €TTC – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↳ Recomposition et réaménagement de la place Henri Dunant à Neuville lès Dieppe – inspection et diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales - marché passé par la SEMAD au nom et pour le compte de la Ville - titulaire du marché : société Halbourg – montant global de la mission : 4 963,40 €TTC.
- ↳ Recomposition et réaménagement de la place Henri Dunant à Neuville lès Dieppe – marché de maîtrise d'œuvre passé par la SEMAD au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe – titulaire du marché : groupement Infra Service et Les Ateliers du Paysage – montant total : 228 914,40 €TTC
- ↳ Programme de réaménagement et rénovation de l'équipement culturel « Dieppe Scène Nationale » - recherche d'un programmiste – titulaire du marché : Cabinet ABCD – coût financier – 72 633,08 €TTC – durée : quatre mois.
- ↳ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes – avenant n°2 : renouvellement du marché pour l'année 2007 - titulaire : Librairie des Ecoles et janvier – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 35 880 €TTC. – Remises appliquées : 25 % sur les tarifs des catalogues éditeurs 2007 pour les livres scolaires et 9 % sur les tarifs publics éditeurs pour les autres livres.
- ↳ Animation d'ateliers contes dans les locaux de la RPA Marcel Paul – contrat avec M. Tony Laloyer – décision rectificative – public concerné : ensemble des habitants du quartier.
- ↳ Mise à disposition de locaux à la Maison des Associations selon tarif municipal en vigueur – bénéficiaire : Lycée maritime Anita Conti de Fécamp – durée : du 18 septembre au 17 novembre 2006 -

- ↪ Attribution d'un logement de fonction enseignant à l'école Marie Curie à Neuville à Mme Nathalie Gaudet, professeur des écoles – montant du loyer : 450 €
- ↪ Attribution d'un logement de fonction enseignant à l'école Broglie à Dieppe à Mme Valérie Toussaint, professeur des écoles – montant du loyer : 350,34 €
- ↪ Occupation à titre gratuit de terrains situés 7 à 11 rue Montigny à Dieppe – bénéficiaire : entreprise A.T.D – durée : du 15 septembre 2006 au 15 janvier 2007 – objet : cantonnement de 3 bungalows durant le chantier de démolition d'un immeuble voisin.
- ↪ Nettoyage de la vitrerie de bâtiments communaux – avenant n°2 au marché initial – titulaire : société Azur Industrie – objet : renouvellement du marché pour l'année 2007 – montant minimum : 9 568 €TTC – montant maximum : 23 920 €TTC.
- ↪ Contrat de maintenance des logiciels Geomap Gis du Système d'Information Géographique – titulaire : société GEOMAP – durée initiale du contrat : 15 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois – coût annuel de la maintenance : 2 218,58 €TTC.
- ↪ Attribution d'un logement dans l'ancienne école Boudier rue du 74^{ème} R.I. à Dieppe - bénéficiaire : M. Franck Bonhomme – montant du loyer mensuel : 300,63 €
- ↪ Attribution d'un logement au centre d'hébergement et de loisirs de Puy Neuville lès Dieppe – Bénéficiaire : Mme Danièle Lemarchand – montant du loyer mensuel : 380€
- ↪ Actions de formation pour des agents de la ville :
 1. formation intitulée « anglais individualisé - anglais au téléphone » pour un agent - durée : 50 heures - montant de 2 990 €TTC
 2. formation intitulée « perfectionnement général et commercial » pour 3 ou 4 agents - durée : 30 heures – montant : 1 794 €TTC
Sté titulaire : S.B.M Lingua
- ↪ Convention de formation « Habilitation électrique » pour un agent de la Ville - durée : 2 jours – Organisme : Institut Consulaire de Dieppe - coût de la prestation : 252 €TTC.
- ↪ Convention de formation « sauveteur secouriste du travail » pour un agent de la Ville - durée : 2 jours – Organisme : SARL N.C.O pour une action - coût de la prestation : 203,32 €TTC.
- ↪ Convention de formation « préparation et rédaction d'un mémoire en défense devant le tribunal administratif » pour un agent de la ville – durée : 2 jours – Organisme : CNFPT - coût de la prestation : 140 €TTC.
- ↪ Convention de formation « Excel perfectionnement » pour un agent de la ville – durée : 2 jours – Organisme : CNFPT - coût de la prestation : 210 €TTC.
- ↪ Contrat de prestation de services pour l'animation d'ateliers contes à la Maison de Quartier du Pollet – Titulaire : Mme Laurence MOUTON « A travers contes » - coût global et forfaitaire : 1 365 €TTC,

- ↳ Convention de formation « C.A.C.E.S. R 372 m catégorie 1 » pour trois agents de la Ville de Dieppe – durée : 5 jours – Organisme : Sté N.F.D. Formation – Coût de la prestation : 1 860 €TTC ,
- ↳ Convention d'assistance et de mise en place informatique concernant la mise en conformité de programmes et des logiciels traitant des taxes professionnelles, foncières et d'habitation - Avenant n°2 portant renouvellement du contrat pour l'année 2007 – Titulaire : Sté 4 IT France – coût annuel 2007 : 1 794 €TTC,
- ↳ Acquisition d'une banque de sortie de documents pour la Médiathèque Jean Renoir incluant un caisson à roulettes, 3 tiroirs et 2 sièges – Titulaire : Sté SchlappMöbel France – Coût : 7 562,55 €TTC,
- ↳ Autorisation d'occupation précaire et révocable du domaine public communal – Installation d'une armoire technique à l'angle des boulevards Maréchal Joffre et Général de Gaulle – Titulaire : Sté Free – Redevance annuelle : 500 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Présentation des résultats officiels des démarches menées au Cameroun
Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le déplacement de la délégation a donné lieu à de nombreux rendez-vous préparés depuis plusieurs semaines par le Maire de Douala 2^{ème}. Elle a réaffirmé les nombreux atouts du port du Dieppe et ses principaux interlocuteurs, à savoir, Monsieur le Ministre camerounais du Commerce et un représentant des planteurs, se sont déclarés séduits par la qualité des services offerts par le port de Dieppe, notamment la présence d'une main d'œuvre expérimentée, fidèle et motivée faisant de Dieppe un port hautement compétitif pour les produits en provenance ou à destination du Cameroun.

L'opérateur portuaire d'envergure internationale installé à Dieppe et à Douala, qui accompagnait la délégation, a été sollicité pour approfondir son offre commerciale et engager des négociations quant au contenu des prestations à fournir, la qualité de celles-ci et leur prix.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Election d'un adjoint suite au décès de M. Pierre HAMEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Vu :

- L'article 2122 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
- La délibération en date du 3 novembre 2002 par laquelle le conseil municipal a créé 11 postes d'adjoints,
- L'élection des 11 adjoints intervenue lors de cette séance,
- Le poste d'adjoint devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL, élu 1^{er} adjoint le 3 novembre 2002,
- L'article L 2122 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise, en son alinéa 5, que lorsque il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1/ de pourvoir le poste d'adjoint devenu vacant,

2/ de ne pas faire application de la disposition portée au 5^{ème} alinéa de l'article L 2122 – 10 du CGCT et, par conséquent, précise que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang tandis que les adjoints placés après le poste devenu vacant monteront d'un rang,

Conformément à l'article L 2122 – 7 du CGCT le nouvel adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Se présentent : Mme Dominique LETEURTRE et M. Arnaud COIGNET.

Mme GAILLARD signale que le groupe des élus communistes ne participe pas au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas
une désignation suffisante ou dans lesquels les votants
se sont fait connaître 8

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 21

Majorité absolue 11

Ont obtenu :

Mme Dominique LETEURTRE : 16 voix (seize voix)

M. Arnaud COIGNET : 4 voix (quatre voix)

M. Laurent MARTIN : 1 voix (une voix)

Mme Dominique LETEURTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (seize voix), a été proclamée 11^{ème} Adjoint.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Elections de représentants de la Ville de Dieppe : postes devenus vacants suite au décès de M. Pierre HAMEL
Renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres compétente en matière de marchés publics**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Vu :

- Le décret n° 2006 – 975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics et plus particulièrement son article 22,
- Les sièges devenus vacants suite à la démission de Mme Christine LEVISTRE et au décès de M. Pierre HAMEL,

Considérant que, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, cette commission doit être composée comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités,

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de cette commission d'appel d'offres.

M. Edouard LEVEAU, Maire, précise que la présidence de cette commission sera assurée par M. Jean BAZIN, représentant du Maire, adjoint en charge des marchés publics.

Se présentent :

Liste de la majorité : Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL, Marie-Claude BELLENGER, Roger PREVOST, Pierre BLONDEL, Béatrice SAINT PAUL, Caroline HUCHET, Alain GIESE, Patrick HOORNAERT

Liste du groupe communiste : Marie-Catherine GAILLARD, Christelle GILLET

Liste du groupe socialiste : Arnaud COIGNET, Françoise COTTARD, Jean BEAUFILS, Daniel PARIS

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral	6,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 25 suffrages, soit 3 sièges au quotient, reste 4,60

Liste du groupe communiste : 5 suffrages, soit 0 siège au quotient, reste 5

Liste du groupe socialiste : 4 suffrages, soit 0 siège au quotient, reste 4

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Liste du groupe communiste : 1 siège

Liste de la majorité : 1 siège

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres

Titulaires : Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL, Marie-Claude BELLENGER, Marie-Catherine GAILLARD

Suppléants : Roger PREVOST, Pierre BLONDEL, Béatrice SAINT-PAUL, Caroline HUCHET, Christelle GILLET

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Elections de représentants de la Ville de Dieppe : postes devenus vacants suite au décès de M. Pierre HAMEL
Renouvellement intégral de la commission de délégation de service public chargée de l'ouverture des plis**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Vu :

- Les articles L 1411 – 5 et D 14 11 – 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le siège de membre titulaire devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Considérant que, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, cette commission doit être composée comme suit :

- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président,
- 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- et 5 suppléants élus selon les mêmes modalités,

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission a lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de cette commission.

M. Edouard LEVEAU, Maire, précise que la présidence de cette commission sera assurée par M. Jean BAZIN, représentant du Maire et qu'elle sera constituée pour la totalité des procédures de délégation de service public que la collectivité mettra en oeuvre.

Se présentent :

Liste de la majorité : Robert GRUEL, Béatrice SAINT-PAUL, Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON, Roger PREVOST, Marie-Claude BELLENGER, Pierre BLONDEL, Yvette SANNIER, Hélène TESTELIN, Franck WILKINSON

Liste du groupe communiste : Marie-Catherine GAILLARD, Christelle GILLET

Liste du groupe socialiste : Arnaud COIGNET, Françoise COTTARD, Jean BEAUFILS, Daniel PARIS

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
Suffrages valablement exprimés.....	33
Quotient électoral	6,60

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 24 suffrages, soit 3 sièges au quotient, reste 4,20

Liste du groupe communiste : 5 suffrages, soit 0 siège au quotient, reste 5

Liste du groupe socialiste : 4 suffrages, soit 0 siège au quotient, reste 4

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Liste du groupe communiste : 1 siège

Liste de la majorité : 1 siège

**Sont donc élus à la commission de délégation de service public chargé de
l'ouverture des plis**

**Titulaires : Robert GRUEL, Béatrice SAINT-PAUL, Hubert VERGNORY, Maurice
LEMASSON, Marie-Catherine GAILLARD**

**Suppléants : Roger PREVOST, Marie-Claude BELLENGER, Pierre BLONDEL, Yvette
SANNIER, Christelle GILLET**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Parc d'Activités du
Port de l'Est (S.I.P.A.P.E)
Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Parc d'Activités du Port de l'Est (S.I.P.A.P.E.) ayant pour objet la réalisation et l'aménagement d'une zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales sur des terrains situés sur les communes de Neuville-lès-Dieppe et Martin-Eglise.

Vu :

- les articles L 5211 – 7 et L 5212 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 4 des statuts du SIPAPE qui précise que les communes adhérentes sont représentées au sein du Comité Syndical par trois délégués titulaires,
- la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2002 par laquelle MM. Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL et Maurice LEMASSON ont été élus délégués titulaires,
- le poste de délégué titulaire devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection d'un délégué titulaire.

Il est précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le groupe communiste ne participe pas au vote.

Se présentent :

Candidat de la majorité : Marie-Claude BELLENGER

Candidat du groupe socialiste : Françoise COTTARD

Nombre de votants.....	29
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Marie-Claude BELLENGER : 25 voix

Françoise COTTARD : 4 voix

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 25 voix :
Marie-Claude BELLENGER**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Eaulne et des bassins
versants côtiers adjacents
Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente au Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Eaulne et des bassins versants côtiers adjacents ayant pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien des sous-bassins versants et des cours d'eau situés sur le territoire des communes adhérentes.

Vu :

- les articles L 5211 – 7 et L 5212 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 5 des statuts du syndicat qui précise que les communes adhérentes sont représentées au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant,
- la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2002 par laquelle M. Pierre HAMEL a été élu délégué titulaire et M. Maurice LEMASSON délégué suppléant,
- le poste de délégué titulaire devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Il est précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le groupe communiste ne participe pas au vote.

Se présentent :

Candidat de la majorité : Marie-Claude BELLENGER

Candidat du groupe socialiste : Françoise COTTARD

Nombre de votants.....	29
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Marie-Claude BELLENGER : 24 voix

Françoise COTTARD : 4 voix

Maurice LEMASSON : 1 voix

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 24 voix :
Marie-Claude BELLENGER**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques
(S.I.R.C.A) – Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente au Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (S.I.R.C.A.) ayant pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien du bassin versant concerné.

Vu :

- les articles L 5211 – 7 et L 5212 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 5 des statuts du syndicat qui précise que les communes adhérentes sont représentées au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et un délégué suppléant,
- la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2002 par laquelle MM. Pierre HAMEL et Hubert VERGNORY ont été élus délégués titulaires et M. Laurent MARTIN, délégué suppléant,
- le poste de délégué titulaire devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Il est précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le groupe communiste ne participe pas au vote.

Se présentent :

Candidat de la majorité : Maurice LEMASSON

Candidat du groupe socialiste : Arnaud COIGNET

Nombre de votants.....	29
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
Suffrages valablement exprimés.....	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Maurice LEMASSON : 23 voix

Arnaud COIGNET : 4 voix

Laurent MARTIN : 1 voix

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 23 voix :
Maurice LEMASSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Communauté d'agglomération de la région dieppoise « Dieppe
Maritime » - Remplacement de M. Pierre HAMEL au
conseil communautaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Vu :

- l'article L 5211 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 6 des statuts modifiés de la communauté d'agglomération de la région dieppoise qui fixe à 20 le nombre de délégués titulaires de la Ville de Dieppe pour siéger au conseil communautaire et précise que des délégués suppléants sont désignés en nombre identique,
- la délibération du conseil municipal en date du 11 février 2003 portant élection des 20 délégués titulaires et désignation des délégués suppléants dans l'ordre d'inscription du tableau du conseil municipal
- le poste de délégué titulaire devenu vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,
- les postes de délégués suppléants vacants
- l'effectif du Conseil Municipal ramené à 38 membres depuis le décès de M. Pierre HAMEL,
- les conseillers municipaux ayant pris leur fonction postérieurement au 11 février 2003, soit M. Roger PREVOST, Mme Christelle GILLET, Mme Françoise COTTARD, Mme Catherine ORSENIGO, M. Alain GIESE,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de :

- un délégué titulaire,
- et de délégués suppléants à raison de 4 postes ou de 5 postes dans l'hypothèse où le siège de délégué titulaire laissé vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL se trouverait attribué à un conseiller municipal qui détenait, jusqu'à présent, un poste de délégué suppléant,

Il est précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du délégué titulaire :

Se présentent :

Candidat de la majorité : Catherine ORSENIGO

Candidat du groupe communiste : Gérard JACQUELINE

Candidat du groupe socialiste : Arnaud COIGNET

Nombre de votants..... 34
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 34
Majorité absolue 18

Ont obtenu :

Catherine ORSENIGO : 25 voix

Gérard JACQUELINE : 5 voix

Arnaud COIGNET : 4 voix

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue déléguée titulaire, par 25 voix :
Catherine ORSENIGO

Election des délégués suppléants :

Le groupe communiste ne participe pas au vote.

Se présentent :

Roger PREVOST, Alain GIESE et Françoise COTTARD

Nombre de votants..... 29

Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0

Suffrages valablement exprimés..... 29

Majorité absolue 15

Ont obtenu :

Roger PREVOST : 24 voix

Alain GIESE : 25 voix

Françoise COTTARD : 4 voix

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus délégués suppléants :

Roger PREVOST avec 24 voix

Alain GIESE avec 25 voix

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Conseil de discipline de recours de Haute-Normandie – Représentants
des communes de plus de 20 000 habitants**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que siègent notamment au conseil de discipline de recours de Haute-Normandie trois représentants des communes de plus de 20 000 habitants, choisis par tirage au sort parmi les représentants désignés par les conseils municipaux de chacune de ces communes.

Par délibération en date du 14 novembre 2002, le conseil municipal avait désigné M. Pierre HAMEL.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant.

Conformément à l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et ce conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.21-21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe communiste ne participe pas au vote

Sont candidats :

Pour le groupe de la majorité : **Roger PREVOST**

Pour le groupe socialiste : **Jean BEAUFILS**

Ont obtenu :

Roger PREVOST : 25 voix

Jean BEAUFILS : 4 voix

Est donc désigné représentant de la Ville de Dieppe pour siéger au Conseil de discipline de recours de Haute-Normandie : Roger PREVOST

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Lycée Pablo Neruda – Conseil d'administration
Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Vu :

- le décret n° 2005 – 1145 du 9 septembre 2005 et plus particulièrement les articles 6 et 12,
- la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2002 relative à l'élection des représentants de la Ville de Dieppe aux conseils d'administration des collèges et lycées de Dieppe,
- l'élection de M.M. Pierre HAMEL, Pierre BLONDEL et Patrick HOORNAERT au conseil d'administration du lycée Pablo Neruda ,
- le poste à pourvoir au conseil d'administration suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Le conseil municipal est donc invité à procéder à la désignation d'un nouveau représentant au conseil d'administration du lycée Pablo Neruda.

Conformément à l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et ce conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.21-21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe communiste ne participe pas au vote

Sont candidats :

Pour le groupe de la majorité : **Jacqueline AUVRAY**

Pour le groupe socialiste : **Françoise COTTARD**

Ont obtenu :

Jacqueline AUVRAY : 25 voix

Françoise COTTARD : 4 voix

Est donc désignée représentant de la Ville de Dieppe pour siéger au Conseil d'administration du Lycée Pablo Neruda : Jacqueline AUVRAY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Société d'Economie Mixte Locale d'Agglomération Dieppoise
(SEMAD) – désignation d'un administrateur
Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Vu :

- la loi n° 83 – 597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,
- les statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2005, plus particulièrement en ses articles 15 et 27,
- la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2005 relative à l'élection des deux administrateurs de la Ville de Dieppe, soit M. Pierre HAMEL et M. Jean BAZIN,
- le poste d'administrateur vacant suite au décès de M. Pierre HAMEL,

Le conseil municipal est donc invité à procéder à la désignation d'un administrateur.

Conformément à l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et ce conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.21-21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

Pour le groupe de la majorité : **Patrick HOORNAERT**

Pour le groupe communiste : **Gérard JACQUELINE**

Pour le groupe socialiste : **Arnaud COIGNET**

Ont obtenu :

Patrick HOORNAERT : 25 voix

Gérard JACQUELINE : 5 voix

Arnaud COIGNET : 4 voix

Est donc désigné représentant de la Ville de Dieppe pour siéger comme administrateur à la SEMAD : Patrick HOORNAERT

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Ilot Saint Jacques – association syndicale
Remplacement de M. Pierre HAMEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que l'ensemble immobilier « Ilôt Saint Jacques » comprend deux lots indépendants, appartenant à l'OPAC et à la Ville de Dieppe et est géré par l'association syndicale de l'Ilôt Saint Jacques créée le 1^{er} août 1984.

La Ville de Dieppe est représentée au sein de cette association par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Par délibération en date du 14 novembre 2002, Mme Dominique LETEURTRE a été élue représentant titulaire et M. Pierre HAMEL, représentant suppléant,

Le conseil municipal est donc invité à procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant.

Conformément à l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et ce conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.21-21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe communiste ne participe pas au vote

Sont candidats :

Pour le groupe de la majorité : **Jacqueline AUVRAY**

Pour le groupe socialiste : **Françoise COTTARD**

Ont obtenu :

Jacqueline AUVRAY : 25 voix

Françoise COTTARD : 4 voix

Est donc désignée représentant suppléante de la Ville de Dieppe pour siéger au sein de l'association syndicale de l'ilôt Saint Jacques : Jacqueline AUVRAY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et
Sociales (IFCASS) – Renouvellement du conseil d’administration
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29*

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public « Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales ».

Ce groupement comprenant outre la Ville de Dieppe, l'Etat, le Centre Général Hospitalier de Dieppe et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières du domaine sanitaire et social.

L'article 20 de la convention constitutive précise que les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable.

Le mandat des administrateurs précédemment désignés arrivant à échéance le 31 octobre 2006, le Conseil Municipal doit de nouveau procéder à la désignation d'un administrateur titulaire et d'un suppléant.

Il est rappelé que, par délibération en date du 11 septembre 2003, avaient été désignées Mme Dominique LETEURTRE en tant qu'administrateur titulaire et Mme Patricia BABER en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder à la désignation d'un administrateur et de son suppléant.

Conformément à l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et ce conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.21-21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe communiste ne participe pas au vote

Sont candidats pour le poste d'administrateur titulaire :

Pour le groupe de la majorité : **Dominique LETEURTRE**

Pour le groupe socialiste : **Arnaud COIGNET**

Est candidate pour le poste de suppléant :

Pour le groupe de la majorité : **Patricia BABER**

Ont obtenu :

Poste d'administrateur titulaire :

Dominique LETEURTRE : 25 voix

Arnaud COIGNET : 4 voix

Poste de suppléante :

Patricia BABER : 25 voix

**Sont donc désignées représentants de la Ville de Dieppe pour siéger au Conseil
d'administration de l'IFCCAS :**

Titulaire : Dominique LETEURTRE

Suppléante : Patricia BABER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Adhésion de la Ville de Dieppe au Syndicat Mixte du port de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Haute-Normandie, par délibération en date du 24 octobre 2005, a fait acte de candidature en vue du transfert du port de Dieppe par l'Etat.

Considérant :

- la volonté de la Région Haute-Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise et de la Ville de Dieppe de s'engager pour la gestion, le développement et la relance de l'activité du port de Dieppe,
- la nécessité que ces quatre collectivités s'associent au sein d'un Syndicat Mixte,
- le souhait des quatre collectivités précitées d'une substitution d'une candidature du Syndicat Mixte à celle présentée par la Région pour le transfert de compétence du port de Dieppe, conformément à l'article 30-II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, tel qu'envisagé par proposition de modification législative,
- la recevabilité de la désignation d'un Syndicat Mixte comme bénéficiaire du transfert de compétence du port de Dieppe en substitution à la Région confirmée par courrier de M. le Préfet de Région en date du 11 septembre 2006 à l'attention de M. le Président de Région,

Vu l'intérêt social, touristique et urbanistique que représente pour la Ville de Dieppe le fait d'être partie prenante des décisions concernant la propriété et la gestion du port,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la création du Syndicat Mixte du port de Dieppe associant la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise et la Ville de Dieppe pour la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de Dieppe, ainsi que la substitution de la candidature du Syndicat Mixte du port de Dieppe pour le transfert du port au 1er janvier 2007 à celle de la Région,

2°) d'approuver l'adhésion de la Ville de Dieppe à ce Syndicat Mixte,

3°) d'approuver les statuts de ce Syndicat Mixte, joints à la présente délibération,

4°) d'approuver la participation de la Ville de Dieppe dans ce Syndicat Mixte à hauteur de 4% au titre du fonctionnement et de l'investissement,

5°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes afférents à la mise en oeuvre de ces décisions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Désignation d'un représentant de la Ville de Dieppe au Syndicat Mixte
du port de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que les statuts du futur Syndicat Mixte du port de Dieppe prévoient, à l'article 5-1, la composition du comité chargé d'administrer ce syndicat.

La Ville de Dieppe sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de ce délégué titulaire et du délégué suppléant.

Se présentent :

Candidat de la majorité :

Titulaire : Maurice LEMASSON

Suppléant : Alain GIESE

Candidat du groupe communiste

Titulaire : Liliane LEGRAS

Suppléant : Gérard JACQUELINE

Candidat du groupe socialiste

Titulaire : Arnaud COIGNET

Suppléant : Jean BEAUFILS

Nombre de votants..... 34

Nombre de bulletins blancs et nuls..... 1

Suffrages valablement exprimés..... 33

Majorité absolue 17

Ont obtenu :

Maurice LEMASSON : 24 voix

Alain GIESE : 25 voix

Liliane LEGRAS : 5 voix

Gérard JACQUELINE : 5 voix

Arnaud COIGNET : 4 voix

Jean BEAUFILS : 4 voix

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus représentants de la Ville de Dieppe au

Syndicat mixte du port :

Titulaire : Maurice LEMASSON

Suppléant : Alain GIESE

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Délégation de service public – Gestion du centre balnéaire
Choix du délégataire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 6 mars 2003 le conseil municipal a adopté le projet de recomposition du centre balnéaire.

Pour l'exploitation de ce nouvel équipement, qui proposera des activités de loisirs aquatiques, de remise en forme, de soins du corps et de balnéothérapie, ainsi qu'un espace restauration, il est apparu opportun de faire appel, dans le cadre d'une délégation de service public, à un exploitant spécialisé, ayant une bonne connaissance de ces différents domaines et qui soit à même d'en faire un levier du développement touristique de Dieppe.

La procédure de délégation de service public a donc été engagée conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-11 du code général des collectivités territoriales et à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu de l'avis de la commission de délégation de service public dans sa séance du 12 mai 2006, des négociations ont été engagées par Monsieur le Député Maire avec les trois entreprises ayant présenté une offre conforme, soit :

- Récréa
- Gesclub
- Vert Marine

A l'issue de ces négociations dont les principaux points sont rappelés dans le rapport ci-joint, un projet de contrat a été établi avec la Société Vert Marine dont l'offre s'est avérée être la meilleure au regard des critères de choix énoncés dans le règlement de consultation :

- qualité de l'offre au regard notamment des obligations d'entretien des installations,
- propositions financières,
- propositions en termes d'animation et de dynamique touristique,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre balnéaire à la Société Vert Marine sur les bases suivantes :

⇒ montant prévisionnel de la contribution pour contraintes de service public versée par la Ville :

	2007 (9 mois)	2008	2009	2010	2011	2012 (3 mois)	Total
Compensation gratuité des scolaires	30 801	37 699	38 453	39 223	40 006	10 002	196 183
Compensation tarifaire et contraintes d'ouverture	429 376	633 605	606 313	599 209	587 637	134 874	2 991 014
Total compensation pour contraintes de service public	460 177	671 304	644 766	638 432	627 643	144 876	3 187 198

⇒ cette compensation sera révisée annuellement, comme l'ensemble des tarifs, selon la

formule suivante :

$$K = 0.10 + 0.90 (0.62 S/So + 0.09 G/Go + 0.05 E/Eo + 0.06 El/Elo + 0.18 IPC)$$

sachant

S = salaire

G = gaz

E = eau

El = électricité

IPC = indice d'ensemble des prix à la consommation ;

A cette compensation pour contrainte de service public s'ajoute la recette « captive » relative aux clubs dont les montants prévisionnels TTC sont les suivants :

2007 : 66 902

2008 : 81 905

2009 : 83 544

2010 : 85 215

2011 : 86 919

2012 : 21 730

Soit 426 215 €TTC sur la durée totale du contrat.

⇒ les conditions générales d'exploitation pourront être réexaminées dans la mesure où certains paramètres viendraient à évoluer en-deçà ou au-delà de seuils définis contractuellement (évolution du nombre de créneaux scolaires, de la fréquentation, des tarifs des fluides, du périmètre d'affermage....), sans que cela conduise systématiquement à une révision des conditions financières d'exécution du contrat ;

⇒ le contrat d'affermage est conclu pour 5 ans à compter de la mise à disposition effective des biens et équipements au profit du délégataire.

2/ d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer ce contrat de délégation de service public.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD) – Extension des compétences du syndicat à l'enseignement de l'art dramatique – Avis de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que lors de sa séance en date du 22 septembre dernier, le comité syndical du SYDEMPAD a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du syndicat portant extension de ses compétences à l'enseignement de l'art dramatique.

Conformément à l'article L 5211 – 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe, commune-membre du SYDEMPAD, doit se prononcer sur cette extension de compétences et sur la modification statutaire y afférente.

Considérant :

- le projet de texte réglementaire relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, définissant notamment les missions à remplir pour être classé « conservatoire de rayonnement départemental »,
- l'intérêt de cette extension de compétences pour le classement futur de l'établissement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SYDEMPAD portant extension des compétences exercées par le syndicat à l'enseignement de l'art dramatique.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Salle polyvalente Pierre Lingois – règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la salle polyvalente de Neuville lès Dieppe pourra être mise à disposition du public prochainement.

Il convient, dès lors, de procéder à la mise en place d'un règlement intérieur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le règlement intérieur proposé,

2°) de rendre applicable le présent règlement dès la mise à disposition de la salle polyvalente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Scène Nationale – Convention Ville de Dieppe/Office de
Diffusion et d'Information Artistique (ODIA)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé de mener, en partenariat avec la DRAC, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et l'Agglomération Dieppe Maritime, une étude programme sur l'équipement culturel accueillant Dieppe Scène Nationale. Ce projet a fait l'objet de deux délibérations aux Conseils Municipaux des 2 février et 20 juillet derniers.

Afin de l'aider dans sa maîtrise d'ouvrage de l'étude, la Ville de Dieppe a la possibilité de se faire assister par l'ODIA Normandie (Office de Diffusion et d'Information Artistique). Cette aide facultative n'implique aucune contrepartie financière, l'ODIA étant un organisme financé par des personnes publiques.

Au vu de l'intérêt que représente pour la Ville une telle assistance technique, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter l'assistance de l'ODIA Normandie pour l'étude programme sur Dieppe Scène Nationale,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec l'ODIA Normandie pour cette mission.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution de subvention à l'association Confrérie des Chevaliers du
Hareng et de la Coquille Saint Jacques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'association dieppoise Confrérie des Chevaliers du Hareng et de la Coquille Saint-Jacques organisatrice d'une festivité annuelle sur le thème des produits culinaires locaux propose cette année d'y ajouter une animation musicale itinérante constituée d'artistes écossais venant à Dieppe pour cette occasion.

Cette animation se tiendra le 21 octobre prochain dans les rues du centre-ville.

Etant donné l'intérêt d'une telle manifestation pour la Ville, et considérant que cette représentation artistique bénéficiera à l'ensemble de la population résidente, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle lui permettant de supporter une partie de ce coût estimé à 400€

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention de 200 € à l'association Confrérie des Chevaliers du Hareng et de la Coquille Saint-Jacques et de faire procéder aux inscriptions budgétaires rendues nécessaires par cette aide.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Prévention spécialisée – Solde de la subvention 2006 à l'association
Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément à la convention relative à la mise en oeuvre des actions de prévention spécialisée à Dieppe conclue entre la Ville, le Département de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2005, la Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Conseil Général.

Sur la base des dépenses retenues, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime a arrêté, le 10 juillet 2006, le montant de sa dotation financière (486 973 €). Au titre de l'exercice 2006, la participation de la Ville de Dieppe s'élève ainsi à 54 885,88 €

Compte tenu du versement des deux acomptes, il est proposé au Conseil Municipal de verser 13 505,88 € à l'association Foyer Duquesne. (imputation : 025-6574-3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Décision modificative n°2 – Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour 2006
- la réunion de la commission n °1 du 4 octobre 2006

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 qui prend en compte les propositions nouvelles et réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2006.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	69 110,00 €
Charges de personnel	261 505,00 €
Charges de gestion courante	233 342,00 €
Charges exceptionnelles	88 685,00 €
Dotations	240 000,20 €
Dépenses imprévues	- 180 000,00 €
Virement à la section d'investissement	- 214 401,20 €
	<hr/>
Total	498 241,00 €

Recettes :

Produits des services	8 140,00 €
Impôts et Taxes	86 135,00 €
Dotations et participations	352 209,00 €
Autres produits de gestion	5 100,00 €
Produits exceptionnels	46 657,00 €
	<hr/>
Total	498 241,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Immobilisations incorporelles	32 512,22 €
Subventions d'équipements versées	140 390,00 €
Immobilisations corporelles	1 372 906,25 €
Immobilisations en cours	4 081 253,82 €
	<hr/>
Total	5 627 062,29 €

Recettes :

Subventions d'investissement	- 92 105,00 €
Emprunts	- 200 000,00 €
Différences sur réalisations	2 999,00 €
Immobilisations incorporelles	190 750,29 €
Immobilisations en cours	4 287 697,00 €
Autres immobilisations	1 524,00 €
Amortissements des immobilisations	200 598,20 €
Virement de la section de fonctionnement	- 214 401,20 €
Produit des cessions des immobilisations	+ 1 450 000,00 €
	<hr/>
Total	5 627 062,29 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Décision modificative n°1 – Budget annexe – Journaux municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 34*

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission n °1 du 4 octobre 2006,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Journaux Municipaux » qui prend en compte des réajustements de crédit après le vote du Budget.

Elle comprend en section de fonctionnement :

Dépenses :

6228	Rémunérations d'intermédiaires	- 10 000,00 €
6238	Publicité	+ 1 500,00 €
6237	Publications	+ 1 000,00 €
		<hr/>
		- 7 500,00 €

Recettes :

7088	Produits d'activités annexes	- 30 000,00 €
7474	Participation	+ 22 500,00 €
		<hr/>
		- 7 500,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Décision modificative n°1/2006 – Stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission n°1 en date du 4 octobre 2006,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget du stationnement qui prend en compte les réajustements de crédits et la reprise de résultat du compte administratif 2005

Section d'investissement :

Dépenses :

01 - 165 - 3440	Dépôts et Cautionnements reçus	+ 5 335,72 € -----
Total		5 335,72 €

Recettes :

01 - 001 - 3440	Résultat reporté	+ 5 335,72 € -----
Total		5 335,72 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

01 - 022 - 3440	Dépenses imprévues	+ 5 286,89 €
824 - 611 - 3440	Contrats de prestations	+ 20 000,00 € -----
		25 286,89 €

Recettes :

01 - 002 - 3440	Résultat reporté	+ 25 286,89 € -----
		25 286,89 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2005 et reprise des provisions
Budget Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'instruction budgétaire M14 du 1^{er} janvier 2006 a modifié le régime des provisions.

Les provisions réglementées ont été supprimées au profit d'un régime de provisionnement basé sur l'existence des risques réellement encourus par la Collectivité.

Le solde des provisions constatées par la Collectivité a été repris dans les écritures comptables par délibération n° 9 en date du 30 mars 2006.

L'excédent capitalisé a ainsi été augmenté de 406 774,43 €

Par délibération n° 8 du 18 mai 2006 et conformément à l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat du compte administratif a été affecté comme suit :

Compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 147 063,07 €
---------------	---------------------------------------	----------------

L'objet de cette délibération est de corriger le montant de l'affectation du résultat pour tenir compte de cette évolution réglementaire :

Compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 147 063,07 €
	Reprise des provisions	406 774,43 €
	Total du compte 1068	<hr/> 3 553 837,50 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres
ouvert – Impression du « Journal de Bord » et des guides touristiques
et municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le service communication de la Ville de Dieppe est chargé de l'édition :

- d'un mensuel d'information municipale «Journal de Bord» (11 fois par an) (y compris du feuillet d'expression politique)
- de divers guides d'information dans les domaines touristiques ou municipaux (une fois par an).

Ces guides sont :

- «Dieppe Mode d'Emploi»
- «Dieppe l'Eté Sympa»
- «Summertime in Dieppe»

Le service communication réalise lui-même la mise en page et fournit les fichiers sous format PDF à un imprimeur qui en assure le tirage.

Le « Journal de Bord » est imprimé en 21 000 exemplaires dix fois par an et 23 000 exemplaires pour l'exemplaire du mois de juillet / août.

Le guide «Dieppe Mode d'Emploi» est imprimé à hauteur de 20 000 exemplaires. Les guides de «Dieppe l'Eté Sympa» et «Summertime in Dieppe» sont imprimés à hauteur de 18 000 exemplaires chacun.

Le coût annuel prévisionnel pour ces impressions est de 79 000 €Hors Taxes.

Une consultation va être lancée selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour une période d'un an (2007) renouvelable trois fois par période d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser le lancement de la consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'impression du Journal de Bord et des guides municipaux (un lot unique),

3°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le marché correspondant avec l'Entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Opération « Pass'Culture 76 » - convention d'affiliation Ville de Dieppe/Société Accor Services France (prestataire du Conseil Général)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis le 1^{er} septembre dernier, le Conseil Général de Seine-Maritime attribue aux collégiens scolarisés en Seine Maritime un chèque « Pass’Culture 76 » d’une valeur totale de 25 € comportant 6 titres nominatifs (4 titres de 5 € et 2 titres de 2,50 €).

Ces chèques peuvent être utilisés par les bénéficiaires auprès d’un réseau de partenaires pour les prestations suivantes :

- les inscriptions auprès des établissements d’enseignement artistique associatifs ou publics répondant à certaines conditions de sécurité et de qualité d’enseignement dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques (peinture, dessin, photographie et sculpture) et du cirque,
- l’accès aux manifestations ou spectacles artistiques et culturels proposés par des lieux de diffusion et / ou de création et des lieux d’exposition,
- les visites des musées labellisés « Musées de France » ou des lieux de patrimoine remarquable,
- les séances de cinéma dans des structures labellisées Art et Essai ou encore pour des festivals.

Le Département a confié la réalisation des prestations techniques relatives à la mise en place et à la gestion de ce dispositif à la S.A.S. Accor Services France.

Considérant :

- le dispositif « Pass’Culture 76 » mis en place par le Conseil Général de la Seine Maritime au profit des collégiens scolarisés dans le Département,
- les activités artistiques concernées par cette opération,
- la nécessité de souscrire une affiliation auprès de la S.A.S Accor Services France (prestataire du Conseil Général) pour pouvoir accepter les titres « Pass’Culture 76 » et obtenir leur remboursement,
- les dispositions de la convention d’affiliation annexée au présent rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d’adhérer à ce dispositif,

2°) d’autoriser M. le Député-Maire ou l’adjoint délégué à signer avec la S.A.S. Accor Services France la convention d’affiliation définissant les engagements respectifs de chaque partie ainsi que les modalités de remboursement des chèques « Pass’Culture 76 ».

Il est précisé que, pour pouvoir procéder à l'encaissement des chèques « Pass'Culture 76 », il conviendra d'étendre en conséquence l'objet des régies de recettes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Fête foraine hiver – Tarifs 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'au cours des séances des 12 mai et 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a modifié les tarifs concernant les fêtes foraines afin de tenir compte des services nouveaux mis en place par la Ville, et notamment l'entretien du champ de foire l'été.

Or, il s'avère que ces tarifs ne peuvent être appliqués à la fête foraine qui se déroule en hiver.

En effet, le contexte est différent (4 à 6 attractions seulement), la logistique et les moyens en personnel sont moins importants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter une tarification spéciale pour cette manifestation :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| ○ Attractions | 0,80 €le m2 |
| ○ Véhicule et caravane (par unité) | 24 € |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Plan d'informatisation, numérisation et mise en réseau des collections
des Musées de Haute-Normandie – Demande de subventions au titre de
l'année 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que durant l'année 2004, après autorisation du Conseil Municipal, la Ville de Dieppe a répondu à l'appel à projet 2004-2006 de l'Etat et la Région concernant le plan d'informatisation, numérisation et mise en réseau des collections des Musées de Haute-Normandie.

Après analyse, le projet présenté par l'administration dieppoise a été retenu et a fait l'objet d'une convention cadre signée par l'ensemble des partenaires ayant pour objet de déterminer les engagements de l'Etat et de la Région Haute-Normandie d'une part, et de la ville de Dieppe d'autre part, relatifs à la mise en oeuvre du projet présenté par la ville au titre des années 2004, 2005 et 2006.

Il convient de préciser que l'aide publique apportée, à parité par l'Etat et la Région, est de 56 % du montant maximum Hors Taxes des dépenses subventionnables. Ce montant maximum est déterminé annuellement au vu des devis fournis par la ville de Dieppe.

Par ailleurs, chaque tranche annuelle doit faire l'objet d'une demande de subvention et donne lieu à la signature d'un avenant financier à la convention sus-citée, précisant le montant des subventions accordées correspondantes ainsi que leurs modalités de versement.

Pour l'année 2006, l'aide publique concernera la dernière phase du projet, soit les prestations suivantes :

- numérisation des ektachromes et photos noir et blanc
- numérisation des diapositives
- prise de vues

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la demande de subvention au titre de l'année 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Contrat Enfance – Action mise en place par la Ludothèque Camille
Claudel – Tarification**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis 1991, est mise en place au Val Druel, dans le cadre du Contrat Enfance, une action pour la petite enfance afin de renforcer l'intervention de la structure de proximité « ludothèque » notamment auprès des tout petits (3 à 6 ans), âge décisif dans l'épanouissement de la personne et dans le démarrage de la scolarité.

Les enfants et les familles rencontrant des difficultés particulières de socialisation, de communication et d'intégration sociale y ont une place prioritaire. Cette action fait partie du Contrat Enfance entre la CAF et la ville de Dieppe, et une tarification spécifique y est appliquée.

En municipalisant la ludothèque Camille Claudel en janvier 2006, la Ville de Dieppe a repris en gestion directe cette action. Le changement de tutelle s'étant opéré en cours d'année scolaire, il avait été acté par délibération municipale du 15 décembre 2005 que le tarif appliqué resterait inchangé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Contrat Enfance de Dieppe stipule, en son article 7, que les familles doivent participer financièrement à un niveau proportionnel à leurs capacités contributives. La grille tarifaire de la ludothèque Camille Claudel correspond à cette clause.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en proroger l'application jusqu'à la fin du contrat enfance, le 31 décembre 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Convention d'accueil en crèche des enfants des assistantes maternelles
en formation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 janvier 2002, la Ville de Dieppe a signé avec le Conseil Général, une convention pour l'accueil d'enfants en crèche des assistantes maternelles en formation selon la loi du 12 juillet 1992 qui impose au Département d'organiser l'accueil des enfants habituellement confiés à l'assistante maternelle en formation.

Dans ce cas précis, les lieux d'accueils collectifs sont parmi les modes de gardes existants, sollicités par le Conseil Général en qualité de prestataires.

Ainsi, la crèche du « Cheval à Bascule » est amenée à accueillir un enfant dont l'assistante maternelle est en formation, tous les mardis du 10 octobre au 19 décembre 2006 inclus.

Le prix de la journée sera facturé au Conseil Général sur la base de 1,50 € de l'heure par enfant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de reconduire pour l'année 2006 et sans limite dans le temps la délibération du 30 janvier 2002,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général de la Seine Maritime pour accueillir à la Crèche du Cheval à Bascule, l'enfant habituellement confié à l'assistante maternelle durant l'ensemble des journées où cette dernière sera en formation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Indemnités de fonctions des élus

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que compte tenu des changements intervenus au niveau des délégations accordées aux élus municipaux et pour tenir compte de la charge de travail qui incombe désormais à chacun, il est proposé au Conseil Municipal de modifier, à compter du 1^{er} novembre 2006, la délibération du 14 novembre 2002, comme suit :

Monsieur le Maire
(IB 1015 X 110 %) + 25 % + 20 %

Maire Délégué de Neuville les Dieppe
IB 1015 X 65 % (sans changement)

Adjoints
((IB 1015 X 75 %) + 20 % + 25 %) X 44 % (sans changement)

Conseiller Municipal Délégué au Personnel
IB 1015 X 32,10 %

Conseiller Municipal délégué au Tourisme
IB 1015 X 25,68 % (sans changement)

Conseiller Municipal responsable de la commission de sécurité et
d'accessibilité
IB 1015 X 25,68 %

Conseillers Municipaux délégués
IB 1015 X 11 %

Conseillers Municipaux
IB 1015 X 3 %

Les crédits nécessaires au versement de ces indemnités ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2006, chapitre 021 – articles 6531, 6533, 6534.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Convention définissant les modalités de la collecte et du traitement des déchets des communes de Varengeville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer par la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que, soucieuse de respecter la charte de l'environnement, la Ville de Dieppe a entièrement mis aux normes européennes environnementales en vigueur son Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM).

Au cours de la réunion du bureau d'Agglomération de Dieppe Maritime, Monsieur le Président a annoncé que le résultat du vote des différentes communes pour la prise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » par l'agglomération de Dieppe Maritime, a abouti à un refus, 9 communes s'étant prononcées contre ce transfert. Par conséquent, il a été décidé le 12 septembre 2006 de renoncer à prendre cette compétence.

Les communes de Varengeville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer ont donc demandé à la Ville de Dieppe une offre de services.

La capacité optimale de l'usine n'étant pas atteinte, l'apport de déchets supplémentaires permet d'en diminuer les frais fixes d'exploitation. De même, la collecte des déchets ménagers de la Ville de Dieppe est réalisée en régie ; disposant de locaux et matériels performants, la mutualisation des services de collecte permet d'en optimiser les coûts.

Aussi, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la Ville de Dieppe propose d'offrir ses services de collecte et de traitement des déchets aux communes de Varengeville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer.

Afin de concrétiser ces mises à disposition de services, deux projets de conventions définissant les modalités techniques et financières entre la Ville de Dieppe et la commune de Varengeville d'une part, et la Ville de Dieppe et la commune de Sainte Marguerite, d'autre part ont été établis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets entre la Ville de Dieppe et la commune de Varengeville sur Mer, d'une part,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets entre la Ville de Dieppe et la commune de Sainte Marguerite sur Mer, d'autre part.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Convention définissant les modalités de mise à disposition de la
déchetterie de la Ville de Dieppe aux communes de Varengeville sur
Mer et de Sainte Marguerite sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'au cours de la réunion du bureau d'Agglomération de Dieppe Maritime, Monsieur le Président a annoncé que le résultat du vote des différentes communes pour la prise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » par l'agglomération de Dieppe Maritime, a abouti à un refus, 9 communes s'étant prononcées contre ce transfert. Par conséquent, il a été décidé le 12 septembre 2006 de renoncer à prendre cette compétence.

Les communes de Varengueville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer ont donc demandé à la Ville de Dieppe une offre de services pour permettre à leurs habitants d'accéder à la déchetterie de la Ville de Dieppe.

La mutualisation des services de la déchetterie de Dieppe, située Chemin de la Rivière, à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'en optimiser ses coûts de revient.

Aussi, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la Ville de Dieppe propose d'offrir ses services de la déchetterie aux communes de Varengueville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer.

Afin de concrétiser ces mises à disposition de services, deux projets de conventions définissant les modalités techniques et financières entre la Ville de Dieppe et la commune de Varengueville d'une part, et la Ville de Dieppe et la commune de Sainte Marguerite, d'autre part, ont été établis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de la déchetterie de Dieppe entre la Ville de Dieppe et la commune de Varengueville sur Mer, d'une part,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de la déchetterie de Dieppe entre la Ville de Dieppe et la commune de Sainte Marguerite sur Mer, d'autre part.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Aire d'accueil et de stationnement jetée ouest
Sous-traité d'exploitation – Avenant n°1 au sous-traité d'exploitation
du 28 août 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le 28 août 2001, un sous-traité d'exploitation de l'aire d'accueil pour camping cars et parkings publics jetée ouest a été passé entre la Ville de Dieppe et la CCID.

En suite à ce traité, la Ville de Dieppe a décidé de réaliser l'aire d'accueil des camping cars quai de la Marne, et les parcs de stationnement pour la Chambre de Commerce et la Ville de Dieppe n'ont pas été aménagés.

Afin d'aménager la piste cyclable et deux parcs de stationnement dont l'un de 84 places pour la CCID et le second de 301 places pour la Ville, il est nécessaire pour la prise en compte de ces modifications de passer un avenant au sous-traité d'exploitation du 28 août 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 août 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Acquisition d'un camion benne à ordures à pesée embarquée et GNV

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le souci de l'optimisation des collectes de déchets ménagers et assimilés et dans le cadre du renouvellement du parc matériel, la Ville de Dieppe envisage d'acquérir un camion benne à ordures à pesée embarquée et au GNV (Gaz Naturel de Ville).

En effet, des redevances spéciales pourront être ainsi établies pour les structures administratives ou industrielles bénéficiant gratuitement des services de collecte.

Quant au choix du carburant, outre les économies de fonctionnement engendrées, ce choix s'inscrit dans le développement durable en respectant mieux l'environnement.

Le montant d'un tel équipement est estimé à 175 000 €TTC.

Compte tenu des délais très longs de fabrication d'un camion et de ses équipements complémentaires,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire:

1°) à solliciter les subventions éligibles pour un tel équipement auprès de tous les partenaires susceptibles de financer cette opération,

2°) à signer les conventions nécessaires à l'obtention de ces subventions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Réaménagement de la place Henri Dunant – Plan de financement et
calendrier prévisionnel des dépenses**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le dossier de renouvellement urbain de la Ville de Dieppe a été déposé en Préfecture à la fin du mois de Juillet 2005. Le projet dieppois figure dans le deuxième cercle de l'ANRU. Le Conseil Municipal a autorisé le 15 décembre 2005 M. le Député- Maire à engager toutes les études et consultations nécessaires à l'aménagement de la zone de Neuville Nord et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Dans le cadre du réaménagement de la place Henri Dunant, la SEMAD a été désignée maître d'ouvrage délégué et a été autorisée à lancer et à signer l'ensemble des marchés nécessaires au réaménagement de la place Henri Dunant dont le marché de maîtrise d'oeuvre qui a été attribué à l'entreprise INFRA SERVICE.

La fiche action du dossier ANRU correspondant au réaménagement de la place Henri Dunant fait apparaître un plan de financement prévisionnel sur la base duquel la Ville de Dieppe doit désormais solliciter les aides des différents co-financeurs le FEDER, la Région, le Conseil Général et l'ANRU. Un dossier de demande de subvention a déjà été déposé en août devant les services instructeurs du FEDER, au titre de la mesure 10 du programme européen objectif 2 2000/2006.

Afin d'obtenir les subventions escomptées, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député- Maire à signer :

1°) le plan de financement prévisionnel du réaménagement de la place Henri Dunant,

2°) le calendrier prévisionnel des dépenses de réaménagement de la place Henri Dunant,

3°) les demandes d'avances à la collectivité.

Pièces jointes:

- plan de financement prévisionnel.
- calendrier prévisionnel des dépenses.
- demandes d'avances à la collectivité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Réaménagement de la place Henri Dunant
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du réaménagement de la Place Henri Dunant, la SEMAD a été désignée maître d'ouvrage délégué et a été autorisée à lancer l'ensemble des marchés nécessaires au réaménagement de la place Henri Dunant, dont le marché de maîtrise d'oeuvre.

Le marché de maîtrise d'ouvrage déléguée notifié à la SEMAD le 7 Juillet 2006 suite à un appel d'offres restreint, prévoit entre autres, le règlement administratif et financier des marchés dont le paiement des acomptes et décomptes finaux des prestataires (maîtrise d'oeuvre, entreprises, etc..) au titre des marchés et lettres de commandes.

Pour ce faire, il convient d'ajouter par avenant au marché, les dispositions permettant le versement par la Ville de Dieppe à la SEMAD des avances de fonds.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée, dont le montant de la rémunération reste inchangé,

2°) d'approuver le calendrier prévisionnel des dépenses et l'échéancier des avances de fonds.

Pièces jointes:

- avenant n° 1 au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- calendrier prévisionnel des dépenses,
- échéancier des avances de fonds.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Construction du nouveau centre balnéaire de Dieppe
Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre 03.002 concernant la
tranche ferme et la tranche conditionnelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n°03-002, la SEMAD agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe a confié la maîtrise d'œuvre portant sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle de la construction du nouveau centre balnéaire de Dieppe au Cabinet Duval Raynal (mandataire).

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de ce marché, il convient de fixer le montant de l'engagement de la maîtrise d'œuvre sur le coût résultant des marchés de travaux initiaux.

Pour permettre cette comparaison, les montants des marchés de travaux sont ramenés à la date de valeur du contrat de maîtrise d'œuvre, soit janvier 2001.

Il est rappelé que les seuils de tolérance sont respectivement fixés à :

- 4 % par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux arrêtée à la somme de 12 589 006,60 €H.T., pour ce qui concerne le 1^{er} seuil,
- 2 % applicables sur la somme des marchés de travaux initiaux, pour ce qui concerne le 2^{ème} seuil.

Le montant résultant des marchés de travaux est arrêté à la somme de 11 596 831,45 €H.T. (valeur janvier 2001), soit un écart de - 7,88 % par rapport au montant estimatif des travaux (note de calcul ci-annexée).

Il est précisé que le présent avenant n° 3 n'a pas d'incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre qui reste fixée à la somme de 1 737 282,91 € H.T., soit 2 077 790,36 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe, à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n°03-002 avec le Cabinet Duval-Raynal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Construction du nouveau centre balnéaire de Dieppe
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 04.006 concernant le
second niveau du parking et la couverture thermique du bassin
extérieur**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 34*

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 04 - 006, la SEMAD agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe a confié la maîtrise d'œuvre concernant le second niveau du parking et la couverture thermique du bassin extérieur du nouveau centre balnéaire de Dieppe au Cabinet Duval Raynal (mandataire).

Conformément aux dispositions de l'article 9.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de ce marché, il convient de fixer le montant de l'engagement de la maîtrise d'œuvre sur le coût résultant des marchés initiaux de travaux.

Pour permettre cette comparaison, les montants des marchés de travaux sont ramenés à la date de valeur du contrat de maîtrise d'œuvre, soit septembre 2003.

Il est rappelé que les seuils de tolérance sont respectivement fixés à :

- 4 % par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux arrêtée à la somme de 2 536 000 €H.T., pour ce qui concerne le 1^{er} seuil,
- 2 % applicables sur la somme des marchés de travaux initiaux, pour ce qui concerne le 2^{ème} seuil.

Le montant résultant des marchés de travaux est arrêté à la somme de 2 474 671,43 € H.T. (valeur septembre 2003), soit un écart de - 2,42 % par rapport au montant estimatif des travaux (note de calcul ci-annexée).

Il est précisé que le présent avenant n°1 n'a pas d'incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre qui reste fixée à la somme de 349 968 € H.T. soit 418 561,73 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°04 - 006 avec le Cabinet Duval-Raynal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Construction du nouveau centre balnéaire – Résiliation d'un co-traitant
aux marchés de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la reconstruction du centre balnéaire de Dieppe fait l'objet de deux marchés de maîtrise d'œuvre distincts, un marché initial n° 03-002 portant sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle désormais affermie et un marché négocié n° 04-006 pour le second niveau du parking souterrain et la couverture thermique du bassin extérieur. L'équipe chargée de l'exécution de ces marchés est composée du cabinet DUVAL-RAYNAL en qualité de mandataire et des cotraitants désignés ci-après :

- Économiste : Pierre DUBAILLAY
- BET Structures (gros œuvre et charpente): SEREBA
- BET fluides (chauffage, ventilation, électricité, plomberie, VRD) : BET SERO
- BET traitement d'eau : ESEC Ingénierie (uniquement pour le marché n°03-002)
- Acousticien : ACOUSTIBEL (uniquement pour le marché n°03-002)

Au cours du déroulement des travaux de la tranche ferme, il a été constaté que certains documents et plans d'exécution relevant du BET « SERO » en sa qualité de co-traitant aux marchés de maîtrise d'œuvre, n'avaient pas été fournis.

Après plusieurs courriers de relance, puis mise en demeure, le cabinet DUVAL-RAYNAL a informé la SEMAD - maître d'ouvrage délégué -, que le BET SERO n'était pas en mesure de transmettre les documents réclamés, tout en précisant qu'il convenait, dans ces conditions, de retirer la mission confiée au BET SERO au titre des marchés n° 03-002 et 04-006 de maîtrise d'œuvre.

La défaillance du BET SERO étant reconnue, sa résiliation en tant que co-traitant aux marchés de maîtrise d'œuvre du centre balnéaire de Dieppe est prononcée et ce conformément aux dispositions des articles 37 et 39 des CCAG-PI et des articles 13 et 14-1 des CCAP.

Les montants correspondant aux missions réalisées et non payées au BET SERO seront consignés jusqu'à ce qu'un décompte général définitif signé conjointement par le mandataire et son co-traitant soit transmis au maître d'ouvrage délégué (SEMAD), sans préjuger de l'application des articles 6.1 (pénalités de retard) et 13.2 (abattement de 10%) des CCAP des marchés de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article 14.1 des CCAP, le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre est chargé d'organiser, par ses propres moyens, la continuité de sa mission (co-traitance ou sous-traitance).

Le non-respect de la mission confiée du BET SERO fera l'objet d'un avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre n° 03-002 et d'un avenant n° 2 pour le marché de maîtrise d'œuvre n° 04-006.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la résiliation du BET SERO , au sein du marché initial de maîtrise d'œuvre n° 03-002 ainsi que du marché négocié de maîtrise d'œuvre n° 04-006, en qualité de co-traitant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Salle polyvalente de Neuville Nord – Récapitulatif de l’opération

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 11 septembre 2003, la Ville a décidé de la construction de la salle polyvalente de Neuville Nord, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier, sur le terrain municipal situé derrière la piscine Pierre de Coubertin pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 527 450 €TTC (441 010 €HT avec les rémunérations du mandataire et du maître d'oeuvre) et autorisé Monsieur le Député-Maire de Dieppe à rechercher toutes les subventions et participations financières auprès des différents partenaires (Département, Région, Etat, FEDER).

Par délibération du 11 décembre 2003, la Ville a délégué à la SEMAD la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat.

Le 29 juin 2004, la SEMAD a, après attribution en commission des marchés du 21 mai 2004, notifié le marché de maîtrise d'œuvre attribué à Monsieur Elias KARDOUS, architecte à Eu. La SEMAD a passé ce marché dans le cadre d'une procédure adaptée et délivré l'ordre de service correspondant.

Du fait des évolutions du projet tant sur le plan architectural que fonctionnel validées par le maître d'ouvrage et de sujétions techniques relatives à la constitution d'une plateforme du bâtiment, plus importante que prévisible, imposée par une épaisseur de terre végétale inhabituelle révélée par l'étude géotechnique entre la phase APS et la phase APD, l'estimation définitive des travaux a été fixée au stade APD à 400 000 €HT.

Le 1^{er} octobre 2004, la SEMAD a notifié les marchés de contrôle technique et de CSPS attribués dans le cadre d'une procédure adaptée et délivré les ordres de services correspondants.

Le 7 juin 2005, la SEMAD a, après attribution en commission d'appel d'offre du 22 avril 2005, et sur la base d'une délibération du Conseil Municipal de Dieppe en date du 12 mai 2005, notifié les marchés de travaux attribués dans le cadre de procédures négociées et délivré les ordres de service correspondants pour un montant de 419 230,72 €HT. Ramené aux conditions économiques du mois m0 du marché de maîtrise d'œuvre, ce montant s'élève à 414 619,18 €HT. Le taux de tolérance du premier seuil fixé dans l'acte d'engagement au stade APD à 4 % a donc été respecté puisque l'évolution entre l'estimation définitive en phase APD et la signature des marchés n'est que de 3,65 %. Le taux de tolérance du deuxième seuil applicable à la somme des marchés de travaux initiaux et fixé dans l'acte d'engagement à 2 % est également respecté puisqu'aucun avenant n'a été imputable à une faute du maître d'oeuvre. Le montant des travaux après décompte général définitif est fixé à 436 125,89 €HT.

La réception des travaux a été prononcée le 10 avril 2006, compte tenu des actes de vandalisme commis pendant le chantier et des divers aléas (branchements, EDF...), la levée des réserves ayant eu lieu le 9 octobre 2006.

La collectivité a autorisé la maîtrise d'ouvrage déléguée à faire effectuer les travaux complémentaires indispensables à la construction de la salle polyvalente, au fur et à mesure qu'ils s'avéraient nécessaires afin de respecter le calendrier de livraison du bâtiment. Les avenants de travaux ont été rendus exécutoires après la date de réception des travaux suite à des problèmes techniques et administratifs.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments il convient en régularisation :

- d'arrêter le montant global de l'opération à la somme de 506 636,48 € HT et les participations prévisionnelles des co-financeurs aux montants suivants :

ANRU	39%	197 588,23 €
FEDER	0%	0,00 €
CHRN	19 %	96 260,93 €
CG 76	22 %	111 460,03 €
Commune	20 %	101 327,30 €
Total	100 %	506 636,48 €

- d'établir l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre fixant:
 - l'estimation prévisionnelle définitive au stade APD constituant l'engagement du maître d'oeuvre sur les marchés de travaux,
 - le montant des marchés de travaux attribués par le maître d'ouvrage, ramenés aux conditions économiques du mois m0 du marché de maîtrise d'oeuvre, constituant la base de vérification du respect de l'engagement du maître d'oeuvre en phase travaux (2ème seuil de tolérance soit 414 619,18 €HT)
 - le forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre.
- d'établir l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec la SEMAD, actualisant le montant global de l'opération à la hauteur du montant subventionné soit 506 636,48 €
- de fixer le montant de la rémunération de la SEMAD, calculée contractuellement dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, sur la base de 3 % du montant global de l'opération, à 15 199,09 €HT soit 18 178,12 €TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le récapitulatif de l'opération de la salle polyvalente de Neuville Nord,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de la maîtrise d'ouvrage déléguée,

3°) d'autoriser la SEMAD, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée pour
l'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville mène par le biais de la SEMAD une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en collaboration avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) et le Conseil Général de la Seine- Maritime. La convention OPAH de renouvellement urbain a été signée le 8 octobre 2003 ; l'avenant n°1 est en cours de signature.

Cette convention fixe notamment les montants des aides à la pierre accordés par les différents partenaires de l'OPAH. La convention OPAH RU précise que les dossiers déposés dans le cadre de l'opération et pendant la durée de celle-ci se verront appliquer les règles générales arrêtées par le conseil d'administration de l'ANAH. Les aides des autres partenaires de l'opération (Ville, Département) sont calculées à partir de la dépense subventionnée calculée par l'ANAH.

Le changement de réglementation ANAH au 1er janvier 2006 a eu pour effet d'augmenter les plafonds de travaux, ce qui a entraîné une augmentation des montants de subvention puisque les taux en eux-mêmes sont restés inchangés. Ces augmentations de subvention sont souvent proches de 30 à 40%.

C'est pourquoi, l'ensemble des partenaires de l'opération a décidé de modifier les taux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de se prononcer en faveur de l'avenant à la convention OPAH RU,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à le signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Police de l'Eau et des Milieux aquatiques – Opération RN 27 – Voie
nouvelle à 2 X 2 voies entre Manéhouville et Dieppe – Enquête publique
Avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Préfecture de la Seine-Maritime a sollicité par courrier du 30 août 2006 l'avis du Conseil Municipal de Dieppe sur le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 27 entre Manéhouville et Dieppe.

Cet avis doit être rendu quinze jours au plus tard après la clôture de l'enquête publique qui se tiendra du 3 octobre au 7 novembre 2006.

Le dossier transmis à la Ville ainsi que le dossier complémentaire parvenu le 26 septembre 2006 pour avis n'appelant aucune observation, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Acquisition de la partie de l'ancien lycée Emulation Dieppoise
appartenant à l'Etat par l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 34

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°10), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°7), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°8), Mme ORSENIGO, M. GIESE (jusqu'à la question n°7).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°11), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS, Mme AUVRAY (à partir de la question n°8), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°9), M. GIESE (à partir de la question n°8).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme HUCHET (à partir de la question n°11), M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GAILLARD (à partir de la question n°6), M. PARIS à M. COIGNET, Mme AUVRAY à M. GRUEL (à partir de la question n°8), M. PREVOST à M. HOORNAERT, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°9), M. GIESE à Mme ORSENIGO (à partir de la question n°8).

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'au regard des objectifs financiers qui s'attachent à la politique immobilière de l'Etat, la Direction des Services Fiscaux de Seine-Maritime a fait connaître à la Ville son souhait de mettre très rapidement sur le marché la partie du site de l'ancien lycée « Emulation Dieppoise » dont elle est propriétaire.

L'acquisition de cette partie permettrait à la Ville, en l'adjoignant à la partie qu'elle possède par ailleurs, de constituer une véritable réserve foncière visant à l'implantation, ou à la réimplantation de certains services hospitaliers (dont la nature reste à préciser dans le cadre du schéma de développement hospitalier en cours d'élaboration), d'une structure accueillant les insuffisants respiratoires, de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'internat, d'une structure de soins de suite, d'un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes, d'un foyer d'accueil de jour pour personnes en difficulté, de logements passerelles, de logements pour le personnel hospitalier, etc.

Afin de donner rapidement un cadre administratif et financier à cette mutation immobilière, l'EPF Normandie, contacté par l'Etat, propose à la Ville, de signer une convention ponctuelle d'une durée maximale de 6 mois, en attendant l'intégration de cette acquisition dans le programme d'action foncière de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'acquisition par l'E.P.F.N. de la partie du site de l'ancien lycée « Emulation Dieppoise » appartenant à l'Etat, pour un montant de 2 229 040 € conforme à l'estimation des Domaines,

2°) d'approuver le portage du site par l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

3°) d'approuver l'intervention d'une convention ponctuelle entre l'EPF Normandie et la Ville afin de donner un cadre administratif et financier à la mutation immobilière,

4°) d'approuver l'intégration de l'acquisition dans le Programme d'Action Foncière de la Ville,

5°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 19 octobre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

